



Madame Roxana MARACINEANU
Ministre des Sports
95, avenue de France
75013 PARIS

Ref : 2020-05-MJS-ES-81

Saint Jean d'Arves, le 13 mai 2020

Madame la Ministre,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier pour vous rappeler que nous sommes toujours dans l'attente de votre réponse à nos demandes et pour vous informer des actions à venir de l'UNAM.

Nous avons eu connaissance de l'audition du jeudi 7 mai de Madame Pascale BOYER, députée des Hautes-Alpes et auteure d'une question écrite cosignée de nombreux collègues députés. Nous serons attentifs au retour que vous apporterez à Madame BOYER. Par de multiples courriers au ministère, 33 parlementaires se sont mobilisés pour apporter leur soutien à l'UNAM et au delà de l'arrêté du 9 mars 2020. Bien que totalement impliquée dans le tissu économique montagnard, s'il était encore utile de le démontrer, nous avons véritablement le sentiment de mise à l'index de l'UNAM par le Ministère.

Représentation et équité.

L'Union Nationale des Accompagnateurs en Montagne (UNAM) est enregistrée comme organisation professionnelle représentative (par décision du 18 octobre 2018 de la direction des Sports). Néanmoins, depuis cette reconnaissance, nous ne sommes pas invités à toutes les réunions du Conseil supérieur des sports de montagne (CSSM). Un groupe de travail actif gère les activités de montagne : la section permanente de l'alpinisme (SPA), mais nous en sommes exclus.

L'arrêté du 28 février 2008 modifie l'article A142-6 pour préciser que la nouvelle constitution du CSSM désigne les membres et précise, pour les organisations professionnelles représentatives, que seule « la plus représentative » peut siéger. Par « la plus représentative » il faut comprendre le plus grand nombre d'adhérents.

Serions-nous encore en démocratie si au parlement ou au sénat uniquement les représentants du parti politique ayant le plus grand nombre d'adhérents pouvaient s'exprimer ? C'est pourtant ce que les syndicats professionnels représentatifs, mais non « les plus représentatifs » subissent. Il y a un traitement d'iniquité auquel vous devez remédier.

Conformément à l'annexe du décret n° 2015-634 du 5 juin 2015, le Conseil supérieur des sports de montagne est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 8 juin 2015. Donc dans moins d'un mois, **le 8 juin 2020** au plus tard, la nouvelle constitution des membres permanents du Conseil supérieur des sports de montagne sera établie. Nous vous saurions gré que l'UNAM soit intégrée à cette instance consultative.

Quels changements apporteraient la participation de syndicats représentatifs ?

Confrontés à l'absence de concertation manifeste pour obtenir des décisions consensuelles, les Accompagnateurs en Montagne aimeraient devenir audibles.

– Si l'UNAM avait été consultée et participé à la rédaction du texte de **l'arrêté du 9 mars 2020**, il est évident que nous ne serions pas dans l'obligation de déposer un recours auprès du Conseil d'État avant la fin de cette semaine dans le cas où vous n'envisageriez pas d'abroger l'arrêté.

Par deux fois l'UNAM a dû contester devant les instances de justice des décisions du ministère :

– Une requête devant le Conseil d'État pour l'arrêté du 6 décembre 2016, l'arrêté a été abrogé.


– Une requête devant la cours de justice de la République pour la dissimulation, en partie, d'un rapport de la mission de contrôle de l'école nationale des sports de montagne (ENSM) établi en 2016 par deux inspecteurs de la Jeunesse et des Sports sur l'attribution du recyclage et qui a conduit la cours de justice de la République à poursuivre le ministre Patrick KANNER et le secrétaire d'État Thierry BRAILLARD.

Ces procédures étaient évitables, nous demandons simplement la prise en considération de tous les accompagnateurs en montagne et l'intégration de l'UNAM en tant que syndicat représentatif, avec un siège permanent dans les instances décisionnelles que sont le CSSM et la SPA.

Les choix des élus de montagne pour maintenir l'activité des professionnels que sont les accompagnateurs en montagne en exercice sur leur territoire, auront-ils votre soutien ?

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations sportives et montagnardes.

Patrick SCHLATTER



Président de l'U.N.A.M

Annexe : liste des élus de la République qui soutiennent la requête de l'UNAM.

Union Nationale des Accompagnateurs en Montagne

UNAM - Le Collet 73530 SAINT JEAN D'ARVES www.unaem.org
Président 06 79 87 08 08 president@unam.fr Secrétariat administratif 06 31 48 47 62 administration@unaem.org

LISTE DES ELUS DE LA REPUBLIQUE

Ils vous ont adressé de nombreux courriers pour vous alerter de la situation préoccupante pour les Accompagnateurs en Montagne et vous demander de mettre fin dans les meilleurs délais au traitement discriminatoire que nous, les accompagnateurs en Montagne et particulièrement l'Union Nationale des Accompagnateurs en Montagne, subissons depuis plusieurs années.

Madame Pascale BOYER, Députée de la 1ère circonscription des Hautes-Alpes
Madame Marie-Christine DALLOZ, Députée de la 2ème circonscription du Jura
Madame Danielle BRULEBOIS, Députée de la 1ère circonscription du Jura
Monsieur Jean-Bernard SEMPASTOUS, Député de la 1ère circonscription des Hautes-Pyrénées
Monsieur Xavier BATUT, Député de la 10ème circonscription de la Seine-Maritime
Monsieur Olivier GAILLARD, Député de la 5ème du Gard
Monsieur Patrick VIGNAL, Député de la 9ème circonscription de l'Hérault
Madame Sonia KRIMI, Députée de la 4ème circonscription de la Manche
Madame Frédérique DUMAS, Députée de la 13ème circonscription des Hauts-de-Seine
Madame Élodie JACQUIER-LAFORGE, Députée de la 9ème circonscription de l'Isère
Monsieur Martial SADDIER, député de la 3ème circonscription de la Haute-Savoie
Madame Marie-France LORHO, Députée de la 4ème circonscription du Vaucluse
Madame Véronique RIOTTON, Députée de la 1ère circonscription de la Haute-Savoie
Madame Jeanine DUBIÉ, Députée de la 2ème circonscription des Hautes-Pyrénées
Monsieur Arnaud VIALA, Député de la 3ème circonscription de l'Aveyron
Madame Frédérique LARDET, Députée de la 2ème circonscription de la Haute-Savoie
Monsieur François PUPPONI, Député de la 8ème circonscription du Val-d'Oise
Madame Marion LENNE, Députée de la 5ème circonscription de la Haute-Savoie
Madame Typhanie DEGOIS, Députée de la 1ère circonscription de la Savoie
Madame Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Députée de la 2ème circ. des Alpes-de-Haute-Provence
Madame Huguette TIEGNA, Députée de la 2ème circonscription du Lot
Madame Delphine BATHO, Députée de la 2ème circonscription des Deux-Sèvres
Monsieur Jean-Christophe LAGARDE, Député de la 5ème circonscription de la Seine-Saint-Denis
Monsieur Christophe NAEGELEN, Député de la 3ème circonscription des Vosges
Monsieur Paul MOLAC, Député de la 4ème circonscription du Morbihan
Monsieur Paul-André COLOMBANI, Député de la 2ème circonscription de la Corse-du-Sud
Monsieur Pierre MOREL-À-L'HUISSIER, Député de la 1ère circonscription de la Lozère
Madame Sandrine MÖRCH, Députée de la 9ème circonscription de la Haute-Garonne
Monsieur Stéphane MAZARS, Député de la 1ère circonscription de l'Aveyron
Madame Marie-Noëlle BATTISTEL, Députée de la 4ème circonscription de l'Isère
Monsieur Joël GIRAUD, Député de la 2ème circonscription des Hautes-Alpes
Monsieur Jean-Félix ACQUAVIVA, Député de la 2ème circonscription de la Haute-Corse
Monsieur Stéphane MAZARS, Député de la 1ère circonscription de l'Aveyron
Madame Sylviane NOEL, Sénatrice de la haute-Savoie
Madame Martine BERTHET, Sénatrice de la Savoie